

CONFLITS D'INTERETS - COMMUNICATION DE L'AVOCAT

INTERVENANT

Henri GRAIC, Avocat honoraire,
Barreau de SAINT-BRIEUC

PRE-REQUIS

Découverte, initiation et acquisition
des connaissances de base

NIVEAU

1

TARIF

120 € (90 € pour jeunes avocats)

IMPORTANT

L'EDA GUYANE est engagée
dans une démarche d'égalité
des chances. Merci de nous
contacter par mail si vous
avez besoin d'un accompagnement.



DATE

10 juin 2025, de 13h00 à 16h00

OBJECTIFS

A l'issue de la séance, les participants doivent être en mesure de :

- Identifier les situations de conflits d'intérêts
- Énoncer les règles légales et réglementaires applicables à la profession
- Appliquer ces règles à des situations de CI rencontrées
- Distinguer les vecteurs de communication utilisables
- Exprimer les règles spécifiques applicables à la profession
- Élaborer un plan de communication conforme à leurs besoins et aux règles

METHODES MOBILISEES

A – Conflits d'intérêts

- 1) Ce qu'est une situation de CI en matière judiciaire;
- 2) Ce qu'est une situation de CI en matière de conseil;
- 3) Comment gérer ces situations en pratique.
- 4) Les incidences procédurales et disciplinaires des situations de CI.

B – Communication de l'Avocat

- 5) Règles relatives à la communication du cabinet (publicité, sites, dénominations)
- 6) Règles relatives à la sollicitation personnalisée (collecte des données, modalités)
- 7) Internet et la participation aux réseaux sociaux
- 8) Le contrôle ordinal;

MODALITES D'EVALUATION

Questionnaire à choix multiple en fin de séance.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Étude de cas pratiques par les participants : analyse de la situation présentée ; identification des règles applicables ; proposer une stratégie pratique.